

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement

Ecole nationale de l'aviation civile

AVERTISSEMENT

Ce document est une version consolidée d'après la décision n°8 du 31 janvier 2012 publiée au bulletin officiel et ses décisions modificatrices.

Les décisions modificatrices antérieures au 26 octobre 2012 ont été publiées au bulletin officiel du ministère et, postérieurement à cette date, sur le site internet de l'ENAC conformément à la délibération n° 120-3 du 26 octobre 2012 du conseil d'administration de l'ENAC.

Seules font foi les versions publiées au bulletin officiel du ministère ou, postérieurement au 26 octobre 2012 les décisions revêtues de la signature du directeur de l'école et publiées sur le site internet de l'école.

Décision n° 8 du 31 janvier 2012 modifiée portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n°2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'École nationale de l'aviation civile,

Vu le règlement intérieur de l'école nationale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile :

a) En qualité de membre désigné par le directeur général de l'aviation civile :

M. Joël RAULT

Mme Emmanuelle COLONNA (*décision ENAC/DG 2012-91 du 31 mai 2012*)

b) En qualité de personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration :

M. Didier DELORME

M. Philippe MAILLARD

M. Richard THUMMEL

M. Eric REYNAUD

c) En qualité de représentants de départements de l'école, désignés par le directeur :

Titulaires

M. Alain SERRES (*décision ENAC/DG 2012-91 du 31 mai 2012*)

M. Mathy GONON (*décision ENAC/DG 2012-153 du 5 octobre 2012*)

Mme Muriel JORGE

Suppléants

M. Dominique VIDEAU

M. Michel ANDREU (*décision ENAC/DG 2013-212 du 6 novembre 2013*)

M. Jean-Pierre CONRAD

d) En qualité de représentants des personnels, chargés de fonctions d'enseignement ou d'instruction :

Titulaires

Mme Nadia MAS

M. Bertrand FOUCHER

M. Vincent JEGOUREL

M. Olivier PONTREAU

Suppléants

Mme Muriel GIZARDIN

M. Jean-Marie COURRIER

M. Nicolas LARRIEU

M. Mike O'DONOGHUE

e) En qualité de représentant des élèves :

Titulaires

M. Florent de ROJAS (*décision ENAC/DG 2013-79 du 25 avril 2013*)

Mlle Marine DUFAU (*décision ENAC/DG 2012-91 du 31 mai 2012*)

M. Mehdi THORIN (*décision ENAC/DG 2013-79 du 25 avril 2013*)

Suppléants

M. Matthieu BOURRAT (*décision ENAC/DG 2013-79 du 25 avril 2013*)

Melle Pauline LOISEAU (*décision ENAC/DG 2013-79 du 25 avril 2013*)

M. Yohann LEPETITCORPS (*décision ENAC/DG 2012-91 du 31 mai 2012*)

Article 2

La présente décision abroge la décision ENAC/DG n°2011-71 du 11 avril 2011 portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile, modifiée par la décision n° ENAC/DG/2011-132 du 1^{er} septembre 2011.

Elle sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Écologie, du Développement durable des transports et du logement.

Fait à Toulouse, le 31 janvier 2012

Le directeur de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Marc HOUALLA